

Commission scolaire des Draveurs

Découvrir, grandir, devenir

ÉCOLE :	
CHANGEMENT D'ADRESSE	
IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	
Nom:	Prénom :
Numéro de fiche :	Niveau :
Ancienne adresse :	
NOUVELLE(S) ADRESSE(S) Adresse principale(domicile) déterminée par l'autorité parentale À compléter s'il s'agit d'une garde partagée	
Effective le :	Effective le :
Il s'agit de l'adresse :	Il s'agit de l'adresse :
Père/mère Père Mère Tuteur Maresse:	Père
Ville Code postal	Ville Code postal
Téléphone(s):	Téléphone(s) : Résidence
Travail (père):	Travail (père):
(mère) :	(mère) :
Cellulaire (père) :	Cellulaire (père) :
Cellulaire (mère) :	Cellulaire (mère) :
 N.B. Le détenteur de l'autorité parentale qui fait une fausse déclaration, lors de l'admission ou l'inscription d'un élève, devra en assumer les conséquences. L'élève sera inscrit immédiatement à l'école de son territoire et ne bénéficiera d'aucun pointage pour la gestion des surplus pour la prochaine année scolaire. La commission scolaire tiendra responsable le détenteur de l'autorité parentale et facturera à ce dernier tous les frais inhérents à cette fausse déclaration. (Référence : Politique relative à l'admission et à l'inscription annuelle des élèves, 52-02-01) 	
Preuve de résidence au Québec J'atteste avoir pris connaissance des documents originaux suivants, présentés pour confirmer la résidence du parent ou du responsable de l'élève au Québec. Document 1:	
Signature du détenteur de l'autorité parentale	Date
Signature du détenteur de l'autorité parentale (si adresse distinc	Date Fait dans CPI